

EBPOΠΕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT EYPΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT

PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA HEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT

PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN

EURÓPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPAPARLAMENTET

ANNEE: 2009

DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 ET A L'ANNEXE I DU REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN CONCERNANT LA

	TRANSPARENCE ET LES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES (*)	REOULE!	
		2 0 MAR. 2009	
Nom: Audy		DROSEN DES ACTIVITÉS GES DEPUTÉS	
Prénom: Jean-Pierre		ACTIVILES DES DET	

Je soussigné

déclare par la présente:

A) EXERCER LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES SUIVANTES: expert-comptable commissaire aux comptes

B) EXERCER LES FONCTIONS OU ACTIVITES REMUNEREES CI-APRES: expert-comptable commissaire aux comptes député européen conseiller général de la Corrèze (canton de Meymac)

^(*)S IL'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS POUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN EXEMPLAIRE SIGNE DE LA PRESENTE DECLARATION, A LA DIRECTION GENERALE DE LA PRESIDENCE, DIVISION DES ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

C) AVOIR REÇU, DANS LE CADRE DE MES ACTIVITES POLITIQUES, LE(S) SOUTIEN(S) SUIVANT(S):

. financiers:

remboursement de frais divers liés, notamment, aux

relais d'opinion

(*) alloués par

groupe du parti populaire européen (PPE) au parlement

européen

. en personnel:

des collaborateurs et, parfois, des stagiaires

(*) alloués par

parlement européen et pour les stagiaires, le groupe du

parti populaire européen (PPE)

. en matériel:

bureau, matériels divers, frais de déplacement

un ordinateur de bureau

(*) alloués par

parlement européen

conseil général de la Corrèze (France)

D) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

néant

Date: 19/03/2009

Signature:

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.